

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

A LA PAPERASSERIE
SASU au capital de 500 euros
Siège social : 6 Rue Gabriel Péri 83830 Bargemon
SIREN 911 469 179 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin,

L'associé de la société A LA PAPERASSERIE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Madame GINER préside la séance.

La Présidente constate que l'associé présent ou représenté possède la totalité des actions composant le capital social et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION – Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au titre dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître un bénéfice de 2 160.70 euros.

L'Assemblée décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Report à nouveau : 2 160.70 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales et administratives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

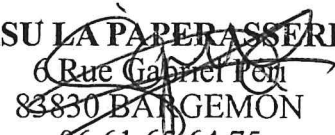
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à BARGEMON,

Le 23 juin 2026

Le Président

Signature :


SASU LA PAPERASSERIE
6 Rue Gabriel Péri
83830 BARGEMON
06.61.68.64.75
Siren : 911 469 179

Désignation de l'entreprise <u>A LA PAPERASSERIE</u>		Provisoire		Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>6 RUE GABRIEL PERI 83830 BARGEMON</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 150px;"> <tr> <td>9</td><td>1</td><td>1</td><td>4</td><td>6</td><td>9</td><td>1</td><td>7</td><td>9</td> </tr> </table>						9	1	1	4	6	9	1	7	9
9	1	1	4	6	9	1	7	9						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 50px;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 50px;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>						1	2	1	2					
1	2													
1	2													
				Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; text-align: center; width: 100px;"> <tr> <td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	2	5	
3	1	1	2	2	0	2	5							
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles													
	Fonds commercial *	010		012										
	Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *	028		030										
	Immobilisations financières * (1)	040		042										
Total I (5)		044		048										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS													
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
	Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066										
	Créances (2)													
	Clients et comptes rattachés *	068	9 895	070	9 895									
	Autres * (3)	072	41	074	41									
	Valeurs mobilières de placement	080		082										
	Disponibilités	084	4 032	086	4 032									
	Charges constatées d'avance *	092		094										
Total II		096	13 968	098	13 968									
Total général (I+II)		110	13 968	112	13 968									
PASSIF				Exercice N 1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500									
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126	50									
	Réserves réglementées *			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131	751									
	Report à nouveau			134	(495)									
	Résultat de l'exercice			136	2 160									
	Provisions réglementées			140										
	Total I				142	2 966								
Total II				154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	11 003									
	Produits constatés d'avance			174										
Total III				176	11 003									
Total général (I + II + III)				180	13 968									
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182									
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA de ces immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le formulaire n° 2033 NOT

"conforme
à l'original"

SASU LA PAPERASSERIE
6 Rue Gabriel Peri
83830 BARGEMON
06.61.65.64.75
Siren : 911 469 179